RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A2GM

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 10.000 euros
107 Boulevard Raspail 75006 PARIS
988 412 896 RCS PARIS
(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 25 juin 2026

« L'an 2026,
Le 25 juin,
À Paris,

La société **FINANCIERE A2GM**, Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé 107 Boulevard Raspail 75006 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 945 349 074, ayant pour Président Monsieur Grégoire MERIEN,

Associé unique de la Société, en sa qualité de propriétaire de la totalité des actions composant le capital social, également président de la Société,

A pris les décisions suivantes :

Décision n°1 Nomination d'un Directeur Général

L'associé unique, faisant usage de la faculté prévue par l'article 16.2 des statuts et statuant en application de l'article 19.1 des statuts, décide de nommer en qualité de Directeur Général de la Société :

Monsieur Grégoire, Marie, Georges MERIEN, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant [redacted]

pour une durée indéterminée, à compter de ce jour.

Conformément à l'article 16.2.5 des statuts, le Directeur Général dispose, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Président et, notamment, du pouvoir de représenter la Société à l'égard des tiers. La présente décision n'apporte aucune limitation à ses pouvoirs.

Monsieur Grégoire MERIEN déclare accepter les fonctions de Directeur Général qui viennent de lui être confiées et n'être frappé d'aucune interdiction, incompatibilité ou déchéance susceptible de lui en interdire l'exercice.

Décision n°2 Rémunération du Directeur Général

... /...

Décision n°3 Pouvoirs

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autre qu'il appartiendra.

***

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

.../ »

FIN DE L'EXTRAIT

« Certifié conforme »

FINANCIERE A2GM
Président
Représentée par son Président,
Monsieur Grégoire MERIEN

